

SESSION 2009

UE2 – DROIT DES SOCIÉTÉS

Éléments indicatifs de corrigé et
barème national

Afin que le jury national puisse se prononcer en toute équité, ce
barème doit être respecté par toutes les commissions de correction

DOCUMENT CONFIDENTIEL
AUCUNE DIFFUSION AUTORISÉE
À L'EXCEPTION DES CORRECTEURS